

Article 21 du Règlement

Madame le Président, à mon avis, c'est la taxe la plus inique pour les Québécois. Si l'on tient pour acquis que le Québec tire plus d'un milliard de dollars de revenu de cette taxe et que les activités relatives à l'agro-alimentaire représentent 20 p. 100 des activités économiques au Québec, ceci veut dire qu'il se crée une distorsion de 200 millions de dollars entre le Québec et l'Ouest, où les taxes sur l'essence sont légères ou nulles. C'est là la véritable distorsion qui est créée dans le domaine de l'agro-alimentaire, et les membres de la Coalition pour la survie de l'agro-alimentaire devraient poser ces questions au gouvernement du Québec. Il en est de même en matière de tourisme. A ce sujet, nos voisins américains et les habitants des autres provinces canadiennes ont toutes les bonnes raisons pour boudier le Québec, quand on sait qu'un plein d'essence peut coûter ici \$10 de plus qu'en Saskatchewan. Je demande donc au ministre des Finances du Québec de réduire substantiellement la taxe, soit en dessous de 20 p. 100 à ce qu'elle était auparavant. A défaut, j'espère que le gouvernement canadien pourra encore une fois venir à la rescousse des Québécois.

* * *

[Traduction]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA DISPOSITION TOUCHANT LES AGRICULTEURS À TEMPS PARTIEL

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, le 29 mars dernier, j'ai demandé au ministre des Finances (M. Lalonde) si, afin de tenir compte du taux d'inflation, il envisageait au moins de porter à \$20,000 les déductions pour les pertes agricoles subies par les agriculteurs à temps partiel, déductions limitées depuis 1952 à \$5,000 en vertu de l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu. L'interprétation arbitraire de l'article 31 par les vérificateurs du ministère du Revenu, qui n'ont pratiquement aucune compétence en matière agricole, a eu des conséquences financières désastreuses pour de nombreux agriculteurs et éleveurs au point qu'ils sont maintenant au bord de la faillite. Le ministre m'a alors affirmé qu'il allait étudier très sérieusement cette question et la considérer comme une suggestion pour le budget.

Le budget a maintenant été présenté, et à en juger par le manque de mesures prises relativement à l'article 31, le ministre n'a pas accordé une grande importance à cette question. En fait, il s'est si peu préoccupé du secteur agricole que, si l'on en croit l'article du numéro du 25 avril du *Globe and Mail*, plusieurs députés de l'arrière-ban libéraux se sont plaints à lui.

Le ministre des Finances devrait immédiatement présenter des mesures visant à augmenter les déductions permises en vertu de l'article 31, afin de tenir compte du fait que les coûts des agriculteurs sont quatre fois plus importants qu'il y a 31 ans, lorsque cette mesure fiscale a été adoptée. En outre, le ministre du Revenu national (M. Bussièrès) devrait suspendre les vérifications des exploitations agricoles jusqu'à ce que cette mesure ait été mise en œuvre et se limiter à l'année en cause pour ce qui est des arriérés d'impôt.

Le ministre des Finances a apporté une modification de 200 millions de dollars à son budget, pour sauver son poste. Il peut donc certainement présenter des mesures simples qui permettraient de réparer les injustices évidentes et les ambiguïtés que renferme l'article 31, des modifications qui encourageraient et

aideraient les agriculteurs qui ne seraient plus, alors, harcelés ni contraints de déclarer faillite.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

L'AMÉNAGEMENT D'UNE INFIRMERIE À L'INTÉRIEUR D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, à l'occasion de l'inauguration officielle d'un foyer d'accueil pour personnes âgées dans la région de Hamilton, j'ai été agréablement surpris de voir qu'on avait réussi à aménager une infirmerie de 32 lits à l'intérieur d'une résidence de 100 logements pour personnes âgées. Cette démarche très heureuse assurera aux vieillards les soins infirmiers dont ils ont tant besoin.

C'est la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui s'est occupée des modalités de financement de ce projet, lequel a nécessité la collaboration du gouvernement fédéral et des autorités provinciales de l'Ontario en vue de surmonter les obstacles réglementaires qui risquaient d'en empêcher la réalisation.

L'intégration d'une infirmerie dans une résidence pour personnes âgées offre principalement l'avantage de réunir les vieux couples dont un conjoint pourrait avoir besoin de soins et l'autre, uniquement d'un logis. Elle permet aussi aux personnes âgées de disposer sous un même toit du personnel médical et paramédical nécessaire à leurs besoins.

Je m'inquiète, cependant, du cauchemar bureaucratique que doivent affronter, dans beaucoup de régions du Canada, les organismes sans but lucratif qui projettent eux aussi des aménagements semblables, au lieu d'avoir, d'une part, des foyers d'accueil et, d'autre part, des résidences pour personnes âgées, ce qui oblige certains vieux couples à vivre séparément. Il faut souhaiter que les résultats obtenus à la résidence et au foyer d'accueil pour personnes âgées Heritage Green, de Stoney Creek, en Ontario, où ces deux formes d'hébergement sont justement combinées, pousseront à multiplier les projets de ce genre ailleurs au Canada, grâce à la coopération fédérale-provinciale.

* * *

LES PÊCHES

LE PROJET DES ÉTATS-UNIS DE LIMITER LES IMPORTATIONS DE PÉTONCLES DU CANADA

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, le secteur de la pêche aux pétoncles éprouve de graves difficultés. Selon les normes actuelles, nous exportons vers les États-Unis 40 chairs de pétoncle par livre. Cette pêche nous a rapporté 88 millions l'année dernière, d'après ce calcul. Environ 75 p. 100 des 15,000 tonnes métriques de pétoncles pêchés sur la côte atlantique l'année dernière ont été exportées vers les États-Unis. Nous perdrons ce marché si ces derniers s'en tiennent à leur projet de fixer la norme pour les importations à 30 muscles comestibles par livre à compter du 15 mai.

Les Américains ont déclaré vouloir limiter les importations aux pétoncles de taille supérieure, de façon à protéger les stocks de pétoncles. Pourtant, quand les Canadiens ont demandé aux pêcheurs de pétoncles américains, il y a trois ou quatre ans, de limiter leurs prises sur le banc Georges, non